

## **DELIBERATION N°2020-21\_06** de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté

Séance du Mardi 22 septembre 2020

## 8. Référentiel 2020-2021

La délibération étant présentée pour avis.

Effectif statutaire: 40 Refus de vote: 0 Membres en exercice : 35 Abstention(s): 0

Quorum: 18

Membres présents : 13 Membres représentés : 09

Total: 22

Suffrages exprimés: 22

Pour: 22 Contre: 0

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté après en avoir délibéré, approuvent le référentiel 2020-2021.



Besançon, le 23 septembre 2020

Pour le président et par délégation

La Directrice Générale des Services

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 5: Référentiel 2020/2021.

## Référentiel UFC 2020 -2021

Activités du référentiel UFC hors PRP - PCA - PRR à prendre en compte dans le service dans la limite maximale de 42 heures TD pour un enseignant-chercheur, 84 heures TD pour un enseignant du second degré	Evaluation retenue dans les 192/384 heures statutaires TD	Temps effectif de travail correspondant	Remarques associées
ACTIVITES PEDAGOGIQUES			
Innovation pédagogique			
Enregistrement et rediffusion d'un CM en PASS	0.25h TD par heure d'enseignement réalisée et enregistrée		Uniquement pour les études de santé (PASS)
Activités d'encadrement d'étudiants en formation initiale, continue, dans le cadre de l'apprentissage et de la VAE			
Encadrement de stages (suivi sur lieu, rencontres étudiants et maître de stage, suivi et rapport)	1,5h si stage compris entre 20 et 60 jours ouvrés 3,5h si > ou = 60 jours	6 à 14h	Stage professionnalisant obligatoire conventionné et extérieur à l'UFC avec visite (sauf à l'étranger) et soutenance à l'exclusion des stages découverte et d'observation - Charte des stages
Suivi d'étudiants en alternance (Apprentissage et contrat de professionnalisation)	12h maxi	48h	Uniquement sur le budget apprentissage et Formation continue et alternance et à traiter hors des 42 ou 84 heures TD dans la limite de 6 suivis de 12h (soit 72 h) et de 72h cumulées de suivi d'étudiants en apprentissage et/ou contrats de professionnalisation - Charte encadrement alternant
Encadrement des projets tutorés et de fin d'études	4h/projet de 3 étudiants mini 1h/projet individuel 2h/projet en binôme	4 à 16h	Les responsables de formation veilleront à retenir cette norme minimale de 3 étudiants / projet (objectif pédagogique : apprentissage de la gestion de projet et du travail en groupe) - Charte des projets tutorés et de fin d'études
Encadrement de projets d'initiation à la recherche et thèses d'exercice de Médecine/Pharmacie (après validation finale)	4h pour stage de Master 2 3h pour thèse d'exercice de médecine ou pharmacie (limité à 3 encadrements/an) 2h pour stage d'initiation à la recherche (individuel ou collectif) ou mémoire de type TER ou projet de recherche de master	8 à 16h	Charte des projets d'initiation à la recherche
VAE : accompagnement individualisé et participation aux jurys	3h	12h	
AUTRES ACTIVITES			
Conception d'expositions, prise en charge d'un programme d'activité - Service Arts et Culture (SAC)	18h	72h	Validation VP Politiques culturelles
Conception et réalisation d'une animation - SAC	3h	12h	24h maxi - validation VP Politiques culturelles
Intervention ponctuelle - SAC	1,5h	6h	24h maxi - validation VP Politiques culturelles
Activité de sauvegarde ou de valorisation du patrimoine scientifique et universitaire - SAC	7h	28h	24h maxi - validation VP Politiques culturelles
Correspondant Hygiène et Sécurité	6h	24h	Equivalent des 5 points de NBI/mois des collègues BIATSS
Membre élu d'un conseil	variable - uniquement décharge de service		Cf. statut de l'élu CA du 29 février 2016